



**TRANSFORMATION D'UN VASP AMBULANC / FG FUNER / HANDICAP EN CTTE ou VP
CONFORMÉMENT À UN TYPE RÉCEPTIONNÉ**

VÉHICULES CONCERNÉS

Tout véhicule classé en véhicule spécialisé (VASP) dont la transformation le rend conforme à un véhicule réceptionné en camionnette (CTTE) ou voiture particulière (VP).

NATURE DU DOSSIER TECHNIQUE À CONSTITUER

- Pièce 1 Demande de réception établie par le demandeur (modèle annexe 1),
- Pièce 2 Certificat d'immatriculation,
- Pièce 3 Spécimen de la notice descriptive du type du véhicule auquel le véhicule est rendu conforme délivrée par le constructeur
ou Spécimen du certificat de conformité CE du type du véhicule auquel le véhicule est rendu conforme,
- Pièce 4 Attestation de remise en conformité établie par l'aménageur du véhicule (annexe 2),
- Pièce 5 Bulletins de pesée du véhicule à vide avec réservoirs pleins, essieu par essieu et poids total,
- Pièce 6 Procès verbal de contrôle technique accepté et valide datant de moins de six mois délivré par un centre agréé (pour les véhicules soumis).

PRÉVOIR LORS DE LA PRÉSENTATION DU VÉHICULE

- Plaque de transformation à poser sur le véhicule (voir modèle en appendice 1),
- Le coût de la réception est de 86,90 euros à régler le jour de la présentation du véhicule, uniquement par chèque à l'ordre du RÉGISSEUR DE RECETTES DE LA DREAL.

DÉMARCHE

- Envoi du dossier à la DREAL Nouvelle-Aquitaine (adresses en dernière page)
- L'instruction du dossier repose sur la fourniture de photocopies parfaitement lisibles. Les originaux des pièces du dossier doivent être présentés au moins au moment de la présentation du véhicule.
- La convocation pour l'examen du véhicule ne sera envoyée par la DREAL qu'après présentation et instruction d'un dossier complet.
- Après examen du dossier et/ou contrôle du véhicule, la DREAL pourra, si nécessaire, demander des pièces complémentaires.

ANNEXE 2

**ATTESTATION DE REMISE EN CONFORMITÉ
ÉTABLIE PAR L'AMÉNAGEUR**

Je soussigné :.....
NOM précédé de M., Mme, Melle, Sté :.....
Prénom :.....
Adresse complète :.....
Téléphone fixe et/ou portable :.....

Atteste que le véhicule :

Marque :	
Appellation commerciale :	
Genre :	
Type :	
Numéro de série :	
Appartenant à :	
Nom Adresse	

a été remis en conformité au type réceptionné français ou CEE
sous le numéro :
et qu'aucun équipement dérogatoire n'a été conservé.

Fait à, le.....

Nom et qualité

Signature (et cachet pour les sociétés)

MODÈLE DE PLAQUE DE TRANSFORMATION

Motif de la transformation : VASP EN CTTE (ou VP selon le cas)

Transformateur :

Numéro de série :

Date de la transformation :

Le numéro de série est celui figurant sur le certificat d'immatriculation du véhicule.
Pour la date, indiquer le mois et l'année.

Les anciennes plaques de transformation doivent être conservées.

APPENDICE 2

Adresses où faire parvenir votre dossier complet.

16 – CHARENTE		17 – CHARENTE-MARITIME	
DREAL Nouvelle-Aquitaine Unité bidépartementale de la Charente et de la Vienne Subdivision véhicules 43 rue du Docteur Duroselle 16 000 Angoulême		DREAL Nouvelle-Aquitaine Unité bidépartementale de la Charente-Maritime et des Deux-Sèvres Subdivision véhicules Zone industrielle de Périgny 2 Rue Edme Mariotte 17 180 Périgny	
19 – CORRÈZE		23 – CREUSE	
Voir Haute-Vienne		Voir Haute-Vienne	
24 – DORDOGNE		33 – GIRONDE	
Voir Lot-et-Garonne pour les rendez-vous à Bergerac ou Agen. Voir Charente pour les rendez-vous à Nersac. Voir Haute-Vienne pour les rendez-vous à Brive ou Limoges.		DREAL Nouvelle-Aquitaine Unité départementale de la Gironde Cellule véhicules Cité administrative – Boîte 55 2, rue Jules Ferry 33 090 Bordeaux CEDEX	
40 – LANDES		47 – LOT-ET-GARONNE	
Voir Pyrénées-Atlantiques, site de Pau.		DREAL Nouvelle-Aquitaine Unité départementale du Lot-et-Garonne Cellule véhicules 1722 avenue de Colmar 47 916 Agen CEDEX 9	
64 – PYRÉNÉES-ATLANTIQUES		79 – DEUX-SÈVRES	
DREAL Nouvelle-Aquitaine Unité bidépartementale des Pyrénées-Atlantiques et des Landes Unité contrôles techniques		DREAL Nouvelle-Aquitaine Unité bidépartementale de la Charente-Maritime et des Deux-Sèvres Subdivision véhicules Zone industrielle de Saint-Liguaire 4 rue Alfred Nobel 79 000 Niort	
Cité administrative rue Pierre Bonnard CS 87 564 64 075 Pau	6 Allées Marines 64 100 Bayonne		
86 – VIENNE		87 – HAUTE-VIENNE	
DREAL Nouvelle-Aquitaine Unité bidépartementale de la Charente et de la Vienne Subdivision véhicules 20 rue de la Providence 86 000 Poitiers		DREAL Nouvelle-Aquitaine Groupement des unités départementales Corrèze, Creuse, Haute-Vienne 22, rue des Pénitents Blancs – CS 53 218 Limoges CEDEX 1	